



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
20 mai 2022

Séance du 25/05/2022

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq mai, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
6

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL

Votants :
8

Représentés : Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO

Excusés : Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Absents :

Secrétaire de séance : Patrick CLAUDE

Délibération n°D_2022_020

Aménagement des aires de loisirs : demande de subvention auprès de la Région sud

Monsieur le maire informe le Conseil municipal du projet d'aménagement et de sécurisation des aires de loisirs de la commune (aire de jeux et abords de la salle communale).

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale d'aide aux communes, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur propose aux communes un dispositif d'accompagnement de leurs projets d'aménagement et de développement local.

Ce dispositif s'adresse à toutes les communes du territoire régional. Les communes de moins de 1500 habitants peuvent bénéficier d'un dossier supplémentaire dans le cadre de ce dispositif.

S'agissant de soutenir des opérations d'investissement prioritaires et indispensables au maintien et au renforcement de la dynamique des communes concernées, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de solliciter cette aide auprès de la Région.

Le coût estimatif des travaux s'élève à **27 729.66€ HT**.

- 1 balançoire avec sol sécurisé	10 767.00€
- 1 paire de buts de foot	921.00€
- 5 bancs et tables en bois	1 708.33€
- 5 bancs en bois	650.00€
- 2 tables de ping pong	718.33€
- clôtures	12 965.00€
TOTAL	27 729.66€

RF
DIGNE LES BAINS (A TH)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/06/2022
004-210401097-20220525-D_2022_020-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **ACCEPTE** le projet d'aménagement et de sécurisation des aires de loisirs,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur suivant le plan de financement suivant :

- Région (70% - plafond à 15 000€ = 54.09%)	15 000.00€
- Autofinancement commune (45.91%)	12 729.66€
TOTAL	27 729.66€

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le.....-1...JUN..2022



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/06/2022 004-210401097-20220525-D_2022_020-DE